# Communauté de Communes des Terres du Val de Loire Réunion du Conseil communautaire Jeudi 11 février 2021 à 20 h 00 Compte-Rendu

L'an deux mille vingt-et-un, le onze février à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire, sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Président le cinq février deux mille vingt-et-un, se sont réunis en visioconférence sous la présidence de Madame Pauline MARTIN.

			PRESENT	ABSENT
Monsieur	Roger	BAUNÉ	X	
Madame	Frédérique	BEAUPUIS	X	
Madame	Anita	BENIER	х	
Monsieur	Jean-Pierre	BOTHEREAU	Х	
Monsieur	Didier	BOUDET	Х	
Madame	Odile	BRET	х	
Monsieur	David	CANET	Х	
Madame	Clarisse	CARL	х	
Monsieur	Gérard	CORGNAC	х	
Monsieur	Jean-Marie	CORNIERE	х	
Monsieur	Frédéric	CUILLERIER	Х	
Madame	Tatiana	DEPLANQUE-SZCZEPANIAK	Х	
Monsieur	Patrice	DESPERELLE	Х	
Monsieur	Jean Pierre	DURAND	Х	
Monsieur	Patrick	ECHEGUT	Х	
Monsieur	Bernard	ESPUGNA	Х	
Monsieur	Yves	FAUCHEUX	· ·	par sa suppléante, aëlle PALAIS
Monsieur	Michel	FAUGOUIN	Х	
Monsieur	Pascal	FOULON	х	
Monsieur	Philippe	GACONNET	х	
Monsieur	Romuald	GENTY	х	
Monsieur	Grégory	GONET	х	
Madame	Magda	GRIB	Х	

Monsieur	Bertrand	HAUCHECORNE	х	
Monsieur	Olivier	JOUIN	Х	
Monsieur	Joël	LAINÉ	Х	
Madame	Anna	LAMBOUL	Х	
Monsieur	Hervé	LEFEVRE	Х	
Madame	Elisabeth	MANCHEC	Х	
Madame	Pauline	MARTIN	Х	
Madame	Michèle	MAZY-VILAIN	Х	
Monsieur	Jacques	MESAS	Х	
Madame	Florence	NAIZOT	Х	
Monsieur	Arnold	NEUHAUS	Х	
Monsieur	Guy	OLLIVIER	Х	
Madame	Brigitte	PEROL	Absente, donne pouvoir à Monsieur Patrice DESPERELLE	
Monsieur	Philippe	POITOU	Х	
Madame	Marie-Françoise	QUERE	Х	
Monsieur	Philippe	ROSSIGNOL	Х	
Madame	Céline	SAVAUX	Х	
Monsieur	Laurent	SIMONNET	Х	
Monsieur	Hervé	SPALETTA	Х	
Monsieur	Arthur	THOREAU	Х	
Monsieur	Daniel	THOUVENIN	Х	
Madame	Joëlle	TOUCHARD	Х	
Madame	Solange	VALLEE		36, donne pouvoir à uline MARTIN
Monsieur	Bruno	VIVIER	X	

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des élus présents ou représentés, chacun pouvant être porteur de deux pouvoirs.

Cette séance ne pourra pas se tenir en présence du public en raison des mesures de couvre-feu.

La séance est retransmise en direct sur le compte Facebook de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (https://www.facebook.com/CCTVL4541/).

Le compte-rendu du Conseil communautaire est publié sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire <a href="https://www.ccterresduvaldeloire.fr/">https://www.ccterresduvaldeloire.fr/</a>

# 1) Approbation du Procès-Verbal du Conseil communautaire du 12 novembre 2020

Il est proposé l'approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 novembre 2020 adressé en pièce jointe.

Le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 12 novembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

# 2) <u>Délibération n°2021-001 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance</u>

### Rapporteur: Pauline MARTIN

Conformément aux articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil communautaire de désigner Monsieur Arthur THOREAU en qualité de secrétaire de séance et Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DESIGNER Monsieur Arthur THOREAU, conseiller communautaire de Lailly-en-Val, benjamin des conseillers communautaires, en qualité de secrétaire de séance ;

2°/ DESIGNER Monsieur Olivier VERNAY, Directeur Général des Services, en qualité d'auxiliaire.

# 2b) Délibération n°2021-002 : Ajout de deux points à l'ordre du jour (complément adressé le 9 février 2021)

# Rapporteur: Pauline MARTIN

Il est proposé d'ajouter deux points à l'ordre du jour du Conseil communautaire, adressé le 9 février 2021 :

- Bilan à mi-parcours du CRST du PETR Pays Loire-Beauce pour la période 2020-2023
- Délégations d'attributions au Président Décisions prises

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DELIBERER sur ces deux points ajoutés à l'ordre du jour.

# 3) <u>Délibération n°2021-003</u>: Revalorisation Autorisation de Programme Réalisation d'une aire de grand passage

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

Par délibération n°2020-002 en date du 6 février 2020, le Conseil communautaire a procédé à la création d'une autorisation de programme de 1 109 700 € afin de tenir compte de la réalisation d'une aire de grand passage sur les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Le Conseil communautaire du 17/12/2020 a reventilé les crédits pour affecter toutes les dépenses et les recettes concernées à cette opération et tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a retardé les travaux.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ REVALORISER le montant de l'Autorisation de Programme à 1 066 690 € ;

2 °/ INSCRIRE dans le Budget Principal 2021 les crédits de paiement à hauteur de 922 001.89 €;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 4) <u>Délibération n°2021-004 : Revalorisation Autorisation de Programme Extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

Par délibération n°2020-003 en date du 6 février 2020, le Conseil communautaire a procédé à la création d'une autorisation de programme de 1 020 000 € afin de tenir compte de la réalisation de l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André sur les exercices budgétaires 2020 et 2021.

Le Conseil communautaire du 17/12/2020 a reventilé les crédits pour affecter toutes les dépenses et les recettes concernées à cette opération et tenir compte de l'impact de la crise sanitaire qui a retardé les travaux.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ REVALORISER le montant de l'Autorisation de Programme à 1 096 953 €;
- 2 °/INSCRIRE dans le Budget Principal 2021 les crédits de paiement à hauteur de 1 050 700 €;
- 3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 5) <u>Délibération n°2021-005 : Budget Principal 2020 – Reprise anticipée des résultats</u>

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	24 390 989,98 €	25 679 023,54 €	1 288 033,56 €
Résultat antérieur reporté			5 531 137,37 €
Résultat à affecter			6 819 170,93 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	4 777 675,27 €	4 038 859,44 €	-738 815,83 €
Résultat antérieur reporté			1 569 114,30 €
Solde global d'exécution			830 298,47 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	394 703,75 €	338 541,72 €	-56 162.03 €
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	830 298,47 €
Report fonctionnement (R 002)	6 819 170,93 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Principal - 2020 :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : 830 298,47 €
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 6 819 170,93 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 6) <u>Délibération n°2021-006 : Budget Annexe - Assainissement Régie – 2020 – Reprise anticipée des résultats</u>

#### Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde

Résultat propre à l'exercice 2020	1 761 285,38 €	3 275 656,89 €	1 514 371,51 €
Résultat antérieur reporté			721 526,00 €
Résultat à affecter			2 235 897,52 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	4 067 837,22 €	3 522 630,76 €	-545 206,46 €
Résultat antérieur reporté			-106 037,45 €
Solde global d'exécution			-651 243,91 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	120 551,11 €	684 019,06 €	563 463,95 €
Besoin de financement			87 779,96 €

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (D 001)	-651 243,91 €
Affectation à l'investissement au 1068	87 779,96 €
Report en fonctionnement (R 002)	2 148 117,56 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe – Assainissement Régie - 2020 :

- Article 001 Déficit d'investissement reporté : 651 243,91 €
- Article 1068 Autres réserves : 87 779,96 € ;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 148 117,56 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 7) <u>Délibération n°2021-007 : Budget Annexe - Assainissement Délégation de Service Public – 2020 - Reprise</u> anticipée des résultats

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 890 350,67 €	906 670,71 €	-983 679,96 €
Résultat antérieur reporté			1 342 923,51 €
Résultat à affecter			359 243,55 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	3 031 364,71 €	1 184 709,00 €	-1 846 655,71 €
Résultat antérieur reporté			2 569 323,45 €
Solde global d'exécution			722 667,95 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	35 596,67 €	0,00€	-35 596.67 €
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	722 667,95 €
Report fonctionnement (R 002)	359 243,55 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe – Assainissement Délégation de Service Public - 2020 :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : 722 667,95 € ;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 359 243,55 €;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 8) <u>Délibération n°2021-008 : Budget Annexe - SPANC – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

CONSIDÉRANT les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	39 633,97 €	39 402,32 €	-231,65 €
Résultat antérieur reporté			500,52€
Résultat à affecter			268,87 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat antérieur reporté			696,37€
Solde global d'exécution			696,37 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	696,37 €
Report en fonctionnement (R 002)	268,87€

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe SPANC - 2020 :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : 696,37 € ;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 268,87 €;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 9) <u>Délibération n°2021-009 : Budget Annexe - Gymnase solaire – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	36 787,69 €	13 627,17 €	23 160,52 €
Résultat antérieur reporté			-20 829,45 €
Résultat à affecter			2 331.07 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	10 000 €	27 297,88 €	17 297,88 €
Résultat antérieur reporté			-17 297,88 €
Solde global d'exécution			0,00€

Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (001)	Néant
Report fonctionnement (R 002)	2 331,07 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Gymnase Solaire - 2020 :

- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 331,07 € ;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 10) Délibération n°2021-010 : Budget Annexe - Lotissement de Binas – 2020 - Reprise anticipée des résultats

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	80 520,61 €	80 520,61 €	0,00€
Résultat antérieur reporté			333,00€
Résultat à affecter			333,00€

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	80 519,61 €	79 332,16 €	-1 187,45 €
Résultat antérieur reporté			20 667,84 €
Solde global d'exécution			19 480,39 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	19 480,39 €
Report fonctionnement (R 002)	333,00€

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Lotissement de Binas - 2020 :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté: 19 480,39 €;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 333,00 €;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 11) <u>Délibération n°2021-011 : Budget Annexe - Prestations de services – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

## Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	396 613,06 €	396 613,06 €	0,00€
Résultat antérieur reporté			0,00€
Résultat à affecter			0,00€

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	0,00€	0,00€	0,00€
Résultat antérieur reporté			0,00€
Solde global d'exécution			0,00€
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de	financement		Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (001)	Néant
Report fonctionnement (002)	Néant

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe Prestations de services 2020;
- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 12) <u>Délibération n°2021-012 : Budget Annexe - ZA LA METAIRIE – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	104 891,74 €	104 891,74 €	0,00€
Résultat antérieur reporté			2 256,80 €
Résultat à affecter			2 256,80 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	88 811,74 €	104 616,74 €	15 805,00 €
Résultat antérieur reporté			4 945,96 €
Solde global d'exécution			20 750,96 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	20 750,96 €
Report fonctionnement (R 002)	2 256,80 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA LA METAIRIE - 2020 :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : 20 750,96 € ;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 2 256,80 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

### 13) Délibération n°2021-013 : Budget Annexe - ZA PIERRELETS - 2020 - Reprise anticipée des résultats

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	401 449,79 €	414 247,79 €	12 798,00 €
Résultat antérieur reporté			0,00€
Résultat à affecter			12 798,00 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	377 806,38 €	595 516,63 €	217 710,25 €
Résultat antérieur reporté			-217 710,25 €
Solde global d'exécution			0,00€
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement			Néant

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (001)	Néant
Report fonctionnement (R 002)	12 798 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA PIERRELETS - 2020 :

Article 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 12 798 €;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 14) <u>Délibération n°2021-014 : Budget Annexe - ZA SYNERGIE – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 074 010,38 €	1 074 010,38 €	0,00€
Résultat antérieur reporté			23 330,06 €
Résultat à affecter			23 330,06 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	988 532,90 €	921 303,61 €	-67 229,29 €
Résultat antérieur reporté			2 562 762,25 €
Solde global d'exécution			2 495 532,96 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement		Néant	

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	2 495 532,96 €
Report en fonctionnement (R 002)	23 330,06 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA SYNERGIE - 2020 :

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : 2 495 532,96 € ;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 23 330,06 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

### 15) Délibération n°2021-015 : Budget Annexe - ZA TOURNESOLS – 2020 - Reprise anticipée des résultats

### Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	430 539,46 €	430 539,46 €	0,00€
Résultat antérieur reporté			0,00€
Résultat à affecter			0,00€

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	430 359,46 €	559 718,92 €	129 359,46 €
Résultat antérieur reporté			-130 359,46 €
Solde global d'exécution			-1 000,00 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement		1 000.00 €	

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (D 001)	-1 000,00 €
Report en fonctionnement (002)	Néant

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA TOURNESOLS - 2020 :

• Article 001 – Déficit d'investissement reporté : 1000€ ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 16) <u>Délibération n°2021-016 : Budget Annexe - ZA CHANTAUPIAUX – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 552 009,80 €	1 769 282,49 €	217 272,69 €
Résultat antérieur reporté			-169 266,69 €

Résultat à affecter	48 006,00 €
---------------------	-------------

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 582 009,44 €	1 505 639,79 €	-76 369,65 €
Résultat antérieur reporté			-77 946,92 €
Solde global d'exécution			-154 316,57
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de	financement		154 316,57 €

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (D 001)	-154 316,57 €
Affectation à l'investissement au 1068	48 006,00 €
Report en fonctionnement (002)	Néant

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA CHANTAUPIAUX - 2020 :

- Article 001 Déficit d'investissement reporté : 154 316,57 €
- Article 1068 Autres réserves : 48 006,00 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 17) <u>Délibération n°2021-017 : Budget Annexe - ZA LES VARIGOINS – 2020 - Reprise anticipée des résultats</u>

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

L'article L.2311-5 du CGCT dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, l'assemblée délibérante peut alors procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

Considérant les pièces justificatives prévues à l'article R.2311-13 du CGCT, il est proposé d'adopter la reprise anticipée des résultats établie comme suit :

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	1 584,78 €	11 399,10 €	9 814,32 €
Résultat antérieur reporté			-9 767,99 €
Résultat à affecter			46,33 €

Section de l'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2020	50 231,93 €	146 230,99 €	95 999,06 €
Résultat antérieur reporté			-95 930,99€
Solde global d'exécution			68,07 €
Reste à réaliser au 31/12/2020	Dépenses	Recettes	Solde
	0,00€	0,00€	0,00€
Besoin de financement		Néant	

Reprise anticipée	Solde
Affectation à l'investissement (R 001)	68,07 €
Report en fonctionnement (R 002)	46,33 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER la reprise anticipée des résultats du Budget Annexe ZA VARIGOINS - 2020;

- Article 001 Excédent d'investissement reporté : 68,07 € ;
- Article 002 Excédent de fonctionnement reporté : 46,33 € ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 18) Délibération n°2021-018 : Adoption du Budget Principal 2021 avec reprise anticipée des résultats

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

A titre d'explication et d'information, une synthèse a été faite de l'ensemble des budgets communautaires.

La crise sanitaire a déjà eu des conséquences très importantes sur les budgets 2020 de toutes les communes et EPCI. Cette crise fait peser de grandes incertitudes sur la construction des budgets locaux pour 2021. Cela rend l'exercice d'équilibre des budgets des intercommunalités très délicat, particulièrement en raison des baisses de recettes de fiscalité.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire n'échappe pas à ce phénomène. La crise sanitaire continue de produire ses effets de manière très significative en 2021, en particulier sur les recettes fiscales et les recettes de tarification des services. Cette crise induit aussi des dépenses supplémentaires pour la protection des agents ou le soutien des TPE par exemple.

2021 sera donc une année charnière et le budget 2021 ; premier budget de la nouvelle mandature, poursuivra plusieurs objectifs :

- Stabiliser les équilibres,
- Préserver les ménages en assurant la plus juste contribution pour les services de proximité,
- Continuer de soutenir l'économie avec un niveau d'investissement volontariste.

C'est dans ce contexte que s'est élaboré le projet de budget 2021 qui s'équilibre, en consolidant budget principal et budgets annexes, à 54 898 601.92€.

Cette présentation consolidée permet de visualiser l'ensemble des crédits budgétaires votés par le Conseil communautaire, budget principal et budgets annexes cumulés. Il s'agit d'un agrégat ne tenant pas compte de l'obligation d'autonomie financière qui s'impose aux services publics industriels et commerciaux et additionnant l'ensemble des crédits inscrits sans retraitement et sans distinction des différents régimes de TVA.

Malgré les effets très importants de la crise sanitaire, les budgets sont présentés en équilibre. Ainsi ces budgets 2021 intègrent :

- Les effets de la crise sanitaire sur les recettes comme sur les dépenses,
- Une stabilité de la fiscalité directe,
- La maîtrise des dépenses de gestion,
- Un niveau d'investissement qui reste soutenu et traduit le volontarisme et l'ambition de la collectivité.

# PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET 2021 PAR GRANDES MASSES / Budget principal et budgets annexes

#### <u>Présentation globalisée</u>

Le budget élaboré pour 2021 consolidant tous les budgets annexes présente un montant global de recettes et de dépenses de 54 898 601.92 €. Par ailleurs, les crédits d'investissement engagés en 2020 et qui n'ont pas été mandatés avant la clôture de l'exercice, feront l'objet d'un report sur l'exercice 2021 et viendront s'ajouter aux crédits inscrits au budget primitif. Ces crédits à reporter sur 2021 sont estimés à 550 855.56 €.

Parallèlement, les recettes de subventions d'investissement et les emprunts, qui auront fait l'objet d'un engagement mais non de titres à la fin de l'exercice 2020, seront reportés sur 2021.

En 2021, sur un budget total consolidé (BP + BA) de 54 898 601.92 € (toutes sections confondues) :

- 14 035 135.60 € seront consacrés aux investissements, en direction des habitants et de la sphère économique,
- 10 847 238,54 € seront destinés notamment aux reversements aux communes à travers des attributions de compensation (5 762 381 €), au remboursement de la dette (4 885 813.36 € capital et intérêts confondus) et aux contributions entre budgets (199 044.18 €)

Les dépenses d'investissement cumulées s'élèvent pour 2021 à 14 035 135.60 € tous budgets confondus dont notamment :

- 4 256 436 € sont consacrés à l'action économique
- 2 739 193 € sont consacrés à l'aménagement et services urbains, environnement (dont l'extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André)
- 4 757 653 € sont consacrés à l'assainissement
- 56 600 € sont consacrés à la culture
- 161 358 € sont consacrés à l'enseignement et la formation

- 25 654 € sont consacrés à la famille
- 1 114 337 € sont consacrés aux interventions sociales et la santé (dont aire de grand passage)
- 36 545 € sont consacrés au logement
- 78 353 € sont consacrés aux services généraux
- 809 004 € sont consacrés au sport et à la jeunesse

# La capacité globale d'autofinancement

En faisant la somme arithmétique des masses budgétaires inscrites au budget principal et dans les différents budgets annexes, il est possible d'évaluer la capacité globale d'autofinancement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, même si la règlementation impose l'autonomie financière de certains budgets, en particulier ceux de l'assainissement.

Les budgets annexes qui retracent le coût de production de terrains en cours d'aménagement pourraient ne pas être dans les analyses suivantes. Pour cette année, la capacité globale d'autofinancement a été calculée sur l'ensemble des budgets annexes.

Le budget 2021 cumulé fait apparaitre un niveau d'épargne de gestion prévisionnel 6 040 201.99 €.

# Encours de la dette globale

Fin 2021, compte tenu des remboursements, la dette devrait s'établir autour de 26 575 212.76 €.

La capacité de désendettement indique la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et des recettes inscrites, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 6 années.

# LE BUDGET PRINCIPAL

Le budget principal s'équilibre à 36 771 170.66 €

Les dépenses d'investissement s'établissent à 6 053 378.39 € dont 4 622 764.75 € de dépenses d'équipement financées notamment par l'épargne disponible pour 1 760 000 €, des ressources propres (subventions, FCTVA) à hauteur de 1 783 162.09 € ou le solde d'exécution de la section d'investissement reporté de 830 298.47 €.

#### Les recettes réelles de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont présentées en diminution par rapport à l'exercice 2020. Cette évolution est la résultante des baisses de recettes subies en raison de la crise sanitaire et de l'évolution parallèle des recettes liées aux modifications opérées sur le périmètre de collecte et de traitement des déchets (incluant désormais Beauce la Romaine).

Recettes	BP 2021	Réalisé 2020
73111 - Taxes foncières et d'habitation	7 848 684,00 €	7 886 587,00 €
73112 - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	2 168 773,00 €	2 408 043,00 €
73113 - Taxe sur les Surfaces Commerciales	484 385,00 €	482 449,97 €
73114 - Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	850 000,00 €	855 280,00 €
7318 - Autres impôts locaux ou assimilés	40 000,00 €	41 164,00 €
73211 - Attribution de compensation	1 024 425,00 €	1 024 425,00 €
7331 - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères et assimilés	5 345 000,00 €	5 345 817,00 €
		18 107 135,61 €
Total général	17 761 267,00 €	(yc taxe de séjour)

A titre de complément, un focus a été réalisé sur le détail des taxes foncières et d'habitation. Le montant perçu de CFE pour l'année 2020 est de 3 779 003 €.

Une analyse des recettes a été faite. Le tableau ci-dessous présente la liste des recettes de fonctionnement.

Type de recettes	Montant
Autres produits (rbt charges personnel, MAD personnel)	154 830,00 €
Excédents	6 819 170,93 €
Collecte déchets (TEOM, valorisation déchets)	6 090 060,00 €
Communes membres (AC, MAD personnel)	1 100 425,00 €
Opérations comptables (contribut° entre budgets, reprises sur subv.)	831 963,10 €

Entreprises (CVAE, TASCOM, IFER, CFE)	7 300 158,00 €
Etat (DGF, FCTVA, comp. fiscales, CAF)	3 313 919,00 €
Loyers	277 186,00 €
Ménages (TH&TF)	4 111 684,00 €
Recettes de tarification	547 590,00 €
Subventions reçues (autres qu'Etat : Départements, Région)	170 806,24 €

30 717 792,27 €

# Les dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire sont estimées à 30 717 792.27 €. Ces dépenses se répartissent comme suit :

- 950 169 € sont consacrés à l'action économique (BA ZA etc.)
- 6 293 655 € sont consacrés à l'aménagement, services urbains et environnement
- 627 020 € sont consacrés à la culture
- 1 619 231 € sont consacrés à l'enseignement et la formation
- 282 721 € sont consacrés à la famille
- 415 729 € sont consacrés à l'intervention sociale et la santé
- 52 690 € sont consacrés au logement
- 1 459 570 € sont consacrés à la sécurité et la salubrité publiques
- 16 135 506 € sont consacrés aux services généraux
- 2 881 496 € sont consacrés au sport et à la jeunesse

Il convient de noter que les dépenses consacrées aux services généraux comprennent notamment :

- 5 762 381€ d'attributions de compensation versées aux communes,
- 5 059 170.93 € de résultats cumulés.

#### Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses d'équipement du budget principal sont proposées à 6 053 378.39 €. Elles se répartissent comme suit :

- 1 042 332 € sont consacrés à l'action économique
- 2 739 193 € sont consacrés à l'aménagement et services urbains, environnement (dont extension de la déchèterie de Cléry-Saint-André)
- 56 600 € sont consacrés à la culture
- 161 358 € sont consacrés à l'enseignement et la formation
- 25 654 € sont consacrés à la famille
- 1 114 337 € sont consacrés aux interventions sociales et la santé (dont aire de grand passage)
- 36 545 € sont consacrés au logement
- 78 353 € sont consacrés aux services généraux
- 809 004 € sont consacrés au sport et à la jeunesse

# 4 622 764.75 € sont des dépenses d'équipement concernant notamment :

- Des travaux de voirie dans les parcs d'activité pour un montant de 756 316 € : Actiloire (112 200 €), les Pierrelets (179 839 €), Portes de Tavers (224 277 €), les Sablons (240 000 €)
- Les aides économiques pour un montant de 100 000 €
- Des travaux dans les écoles pour un montant de 33 000 € : équipements, éclairage des classes, réfection des peintures (garderie de Verdes), réfection mur de la cantine Épieds-en-Beauce
- Des travaux et des aménagements dans les médiathèques pour un montant de 56 600 € : acquisition d'un véhicule, équipements informatiques
- Des travaux de mise aux normes dans les piscines pour un montant de 63 136 € : changement traitement du chlore, équipements informatiques des services, matériel pédagogique
- Des travaux dans les stades pour un montant de 54 073 €: Installation d'une VMC dans les vestiaires du complexe Raulin, la rénovation des douches des vestiaires de Bouby, remplacement des mats d'éclairage Bouby

- Le lancement d'un schéma directeur eaux pluviales / eau potable (intégré dans le contrat départemental et donc partiellement subventionné) pour un montant de 330 000 €
- Création d'un bassin de rétention des eaux pluviales au Bardon pour un montant de 134 400 €
- Des travaux de renaturation de la Mauve pour un montant de 71 500 €
- Travaux sur les liaisons douces pour un montant de 9 000 €
- Des implantations de colonnes enterrées, achats de bacs de collecte, totems explicatifs dans les déchèteries pour un montant de 339 037 €
- Travaux dans les logements destinés aux personnes âgées pour un montant de 12 472 €

394 703.75 € sont des Restes à réaliser.

A ces dépenses d'équipements s'ajoutent 942 889.45 € au titre du remboursement de la dette du budget principal.

#### Les recettes réelles d'investissement

La stratégie de financement des investissements intègre la recherche permanente de cofinancements permettant de dégager un effet de levier optimal.

Pour 2021, la recette attendue au titre du FCTVA, calculée sur la base des dépenses d'équipement inscrites au budget primitif 2021, est inscrite pour 250 000 €.

Les subventions obtenues sont le résultat de partenariats renforcés et de la recherche assidue de sources pérennes de financement. Elles seront inscrites en conformité avec les prévisions de recettes.

Pour 2021, le produit s'élève à 1 533 162.09 € comprenant :

- 139 171 € de la part de l'Etat et des établissements nationaux
- 18 667 € de la Région Centre-Val de Loire
- 608 211.76 € du Département du Loiret (soutien aire de grand passage, contrat départemental de soutien aux projets strictement réparti entre le soutien à l'extension de la Déchèterie (150 000 €) et le contrat à venir)
- 94 126.22 € de la part des communes membres (refacturation génie civil pour l'implantation des colonnes enterrées notamment)
- 206 785.46 € de la part de l'Europe dans le cadre du financement de la MSP de Cléry-Saint-André
- 465 920 € au titre de la DETR relative à l'aire de grand passage

La capacité de désendettement rapporte l'encours de dette à l'épargne brute. Elle indique la durée théorique nécessaire pour rembourser l'ensemble de la dette. Sur la base des dépenses et des recettes inscrites au budget, la capacité globale de désendettement s'établirait autour de 3 années pour l'année 2021.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget primitif principal 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 30 717 792.27 € en section de fonctionnement et de 6 053 378.39 € en section d'investissement, selon le détail par chapitres suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT:**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	11 145 155.50 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 696 369.60 €
014 - Atténuations de produits	6 924 045.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	1 900 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 760 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 522 717.83 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 372 201.15 €
66 - Charges financières	301 383.19 €
67 - Charges exceptionnelles	95 920.00 €
TOTAL	30 717 792.27 €

CHAPITRE- LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	6 819 170.93 €
013 - Atténuations de charges	80 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 313.10 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 560 364.00 €
73 - Impôts et taxes	17 761 267.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	4 062 800.24 €
75 - Autres produits de gestion courante	283 777.00 €
77 - Produits exceptionnels	20 100.00 €
TOTAL	30 717 792.27 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT:**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
020 - Dépenses imprévues (investissement)	44 362.19 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	130 313.10 €
041 - Opérations patrimoniales	120 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	9 550.51 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	942 889.45 €
20 - Immobilisations incorporelles	400 154.00 €
204 - Subventions d'équipement versées	181 296.50 €
21 - Immobilisations corporelles	2 166 567.89 €
23 - Immobilisations en cours	2 056 044.75 €
458103 - Chèques cadeaux Soutenons nos commerçants	2 200.00 €
TOTAL	6 053 378.39 €

### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	830 298.47 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 760 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 522 717.83 €
041 - Opérations patrimoniales	120 000.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	250 000.00 €
13 - Subventions d'investissement	1 533 162.09 €
23 - Immobilisations en cours	35 000.00 €
458203 - Chèques cadeaux Soutenons nos commerçants	2 200.00 €
TOTAL	6 053 378.39 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 19) <u>Délibération n°2021-019 : Adoption du Budget Annexe - Assainissement Régie – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Régie - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 4 290 617.56 € en section de fonctionnement et de 3 659 118.30 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 352 391.66 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	67 000.00 €
014 - Atténuations de produits	156 500.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	130 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 134 806.36 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 106.77 €
65 - Autres charges de gestion courante	3 500.00 €
66 - Charges financières	170 812.77 €
67 - Charges exceptionnelles	18 500.00 €
TOTAL	4 290 617.56 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 148 117.56 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	2 027 500.00 €
74 - Dotations, subventions et participations	30 000.00 €
TOTAL	4 290 617.56 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	651 243.91 €
020 - Dépenses imprévues (investissement)	150 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000.00 €
041 - Opérations patrimoniales	48 300.12 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 935 417.13 €
20 - Immobilisations incorporelles	20 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	461 168.00 €
23 - Immobilisations en cours	75 189.00 €
458101 - Travaux de raccordement EU Messas "Domaine privé"	232 800.14 €
TOTAL	3 659 118.30 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 134 806.36 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	257 106.77 €
041 - Opérations patrimoniales	48 300.12 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	87 779.96 €
13 - Subventions d'investissement	898 098.46 €
458201 - Travaux de raccordement EU Messas "Domaine privé"	233 026.63 €
TOTAL	3 659 118.30 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 20) <u>Délibération n°2021-020 : Adoption du Budget Annexe - Assainissement Délégation de Service Public – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - Assainissement Délégation de Service Public - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 307 693.55 € en section de fonctionnement et de 1 097 838.43 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	809 106.98 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	45 000.00 €
014 - Atténuations de produits	6 300.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	70 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	18 161.85 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	252 708.63 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000.00 €
66 - Charges financières	103 416.09 €
67 - Charges exceptionnelles	2 000.00 €
TOTAL	1 307 693.55 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	359 243.55 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 250.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	918 200.00 €
TOTAL	1 307 693.55 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
020 - Dépenses imprévues (investissement)	70 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 250.00 €
041 - Opérations patrimoniales	5 800.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	731 191.76 €
20 - Immobilisations incorporelles	60 000.00 €
21 - Immobilisations corporelles	154 174.17 €
23 - Immobilisations en cours	46 422.50 €
TOTAL	1 097 838.43 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	722 667.95 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	18 161.85 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	252 708.63 €
041 - Opérations patrimoniales	5 800.00 €
13 - Subventions d'investissement	98 500.00 €

TOTAL	1 097 838.43 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 21) <u>Délibération n°2021-021 : Adoption du Budget Annexe - SPANC – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe - SPANC - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 98 068.87 € en section de fonctionnement et de 696.37 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	68 500.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	27 000.00 €
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	268.87 €
65 - Autres charges de gestion courante	800.00€
67 - Charges exceptionnelles	1 500.00 €
TOTAL	98 068.87 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	268.87 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	97 800.00 €
TOTAL	98 068.87 €

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
21 - Immobilisations corporelles	696.37 €
TOTAL	696.37 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	696.37 €
TOTAL	696.37 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 22) <u>Délibération n°2021-022 : Adoption du Budget Annexe - Gymnase solaire – 2021 avec reprise anticipée des</u> résultats

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Gymnase solaire - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 15 900 € en section de fonctionnement et de 10 000 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**DEPENSES** 

CC dı	ı 11/02	/2021 – Compte-Rendu

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	3 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	2 512.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 488.00 €
66 - Charges financières	2 900.00 €
TOTAL	15 900.00 €

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 331.07 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	13 568.93 €
TOTAL	15 900.00 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

## **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 000.00 €
TOTAL	10 000.00 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	2 512.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 488.00 €
TOTAL	10 000.00 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 23) <u>Délibération n°2021-023 : Adoption du Budget Annexe - Lotissement de Binas – 2021 avec reprise anticipée</u> des résultats

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Lotissement de Binas - 2021 présentant un suréquilibre de 123 852.61 € en section de fonctionnement et s'équilibrant en dépenses en en recettes à la somme de 123 519.61 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	43 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 519.61 €
TOTAL	123 519.61 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	333.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 519.61 €
TOTAL	123 852.61 €

### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 519.61 €
TOTAL	123 519.61 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	19 480.39 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	80 519.61 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 519.61 €
TOTAL	123 519.61 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 24) <u>Délibération n°2021-024</u>: <u>Adoption du Budget Annexe - Prestations de services — 2021 avec reprise</u> anticipée des résultats

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Prestations de services - 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 399 380 € en section de fonctionnement selon le détail par chapitres suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	363 680.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	35 700.00 €
TOTAL	399 380.00 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	399 380.00 €
TOTAL	399 380.00 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 25) <u>Délibération n°2021-025 : Adoption du Budget Annexe - ZA LA METAIRIE – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA LA METAIRIE - 2021 présentant un suréquilibre de 98 068.54 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 109 562.70 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

# **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	7 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 811.74 €
TOTAL	95 811.74 €

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	2 256.80 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 811.74 €
TOTAL	98 068.54 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	95 811.74 €
TOTAL	95 811.74 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	20 750.96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	88 811.74 €
TOTAL	109 562.70 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 26) <u>Délibération n°2021-026 : Adoption du Budget Annexe - ZA PIERRELETS – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA PIERRELETS - 2021 présentant un suréquilibre de 366 108.31 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 336 183.25 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	9 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 183.25 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 500.00 €
66 - Charges financières	3 500.00 €
TOTAL	352 183.25 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	12 798.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 834.31 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 976.00 €
TOTAL	366 108.31 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	263 834.31 €

16 - Emprunts et dettes assimilées	42 839.13 €
TOTAL	306 673.44 €

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	336 183.25 €
TOTAL	336 183.25 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 27) <u>Délibération n°2021-027 : Adoption du Budget Annexe - ZA SYNERGIE – 2021 avec reprise anticipée des</u> résultats

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA SYNERGIE- 2021 présentant un suréquilibre de 1 164 862.96 € en section de fonctionnement et un suréquilibre de 2 924 065.86 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	678 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	428 532.90 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	17 500.00 €
66 - Charges financières	17 500.00 €
TOTAL	1 141 532.90 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	23 330.06 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 855.50 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	17 500.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	950 000.00 €
77 - Produits exceptionnels	160 177.40 €
TOTAL	1 164 862.96 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 855.50 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	560 000.00 €
TOTAL	573 855.50 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 495 532.96 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	428 532.90 €
TOTAL	2 924 065.86 €

# 28) <u>Délibération n°2021-028 : Adoption du Budget Annexe - ZA TOURNESOLS – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA TOURNESOLS- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 431 359.46 € en section de fonctionnement et de 432 359.46 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	1 000.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 359.46 €
TOTAL	431 359.46 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 359.46 €
TOTAL	431 359.46 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	1 000.00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	431 359.46 €
TOTAL	432 359.46 €

# **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	430 359.46 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 000.00 €
TOTAL	432 359.46 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 29) <u>Délibération n°2021-029 : Adoption du Budget Annexe - ZA CHANTAUPIAUX – 2021 avec reprise anticipée des résultats</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA CHANTAUPIAUX- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 1 620 767.11 € en section de fonctionnement et de 1 658 165.78 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	27 000.00 €

TOTAL	1 620 767.11 €
66 - Charges financières	45 100.00 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 100.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 503 567.11 €

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 420 667.11 €
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 100.00 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	155 000.00 €
TOTAL	1 620 767.11 €

#### **SECTION D'INVESTISSEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	154 316.57 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 420 667.11 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 182.10 €
TOTAL	1 658 165.78 €

### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 503 567.11 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	48 006.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	106 592.67 €
TOTAL	1 658 165.78 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 30) <u>Délibération n°2021-030 : Adoption du Budget Annexe - ZA LES VARIGOINS – 2021 avec reprise anticipée</u> des résultats

# Rapporteur: Patrick ECHEGUT

Les budgets annexes des zones d'activité présentent structurellement des déficits dès lors que les terrains viabilisés n'ont pas tous été vendus. La situation de la ZA LES VARIGOINS est complexifiée par l'absence de disponibilités foncières. Dès lors, il est proposé que le Budget principal verse une subvention (non remboursable) pour combler les déficits des deux sections, jusqu'à l'extinction totale de la dette. Cette subvention pour l'exercice 2021 est d'un montant de 9 550.51 € sur la section d'investissement et de 553.67 € sur la section de fonctionnement.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – ZA LES VARIGOINS- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 600 € en section de fonctionnement et de 9 618.58 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021	
66 - Charges financières	600.00 €	
TOTAL	600.00€	

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	46.33 €
77 - Produits exceptionnels	553.67 €
TOTAL	600.00€

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

### **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
16 - Emprunts et dettes assimilées	9 618.58 €
TOTAL	9 618.58 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	68.07 €
13 - Subventions d'investissement	9 550.51 €
TOTAL	9 618.58 €

<sup>2°/</sup> PRENDRE ACTE du versement d'une subvention d'investissement versée par le Budget principal sur le BA - ZA LES VARIGOINS pour un montant de 9 550.51 € (recette et dépense au compte 1385 sur les 2 budgets concernés);

# 31) <u>Délibération n°2021-031 : Adoption du Budget Annexe - Tourisme – 2021</u>

Rapporteur: Patrick ECHEGUT

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ ADOPTER le budget annexe – Tourisme- 2021 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 268 240 € en section de fonctionnement et de 14 100 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

# **DEPENSES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
011 - Charges à caractère général	66 140.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	188 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	14 100.00 €
TOTAL	268 240.00 €

#### **RECETTES**

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 300.00 €
73 - Impôts et taxes	70 000.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	188 940.00 €
TOTAL	268 240.00 €

# **SECTION D'INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSE</b>	S
----------------	---

<sup>3°/</sup> PRENDRE ACTE du versement d'une subvention de fonctionnement versée par le Budget principal sur le BA - ZA LES VARIGOINS d'un montant de 553.67 € (recette au compte 774 sur le BA ZA Varigoins / dépense au compte 6521 sur le budget principal) ;

<sup>4°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
20 - Immobilisations incorporelles	5 100.00 €
21 - Immobilisations corporelles	9 000.00 €
TOTAL	14 100.00 €

CHAPITRE - LIBELLE CHAPITRE	BP 2021
021 - Virement de la section de fonctionnement	14 100.00 €
TOTAL	14 100.00 €

<sup>2°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 32) <u>Délibération n°2021-032 : Fixation des taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)</u>

# Rapporteur: Pauline MARTIN

Il est présenté aux conseillers communautaires les taux d'imposition de la taxe d'habitation (TH), de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB), de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Arnold NEUHAUS), de :

1°/ FIXER les taux de fiscalité comme suit pour l'exercice 2021 :

Taxe d'habitation (pour mémoire taux figé en 2017) : 6.83 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 1.37 %
Cotisation Foncière des Entreprises : 20,62 %

Pour la TeOM, les taux sont maintenus, à l'exception de la commune déléguée de Prénouvellon dont le taux passe de 10 % à 11 %, et sont les suivants :

	Bases 2020	Taux 2021	Produits 2021 estimés
Baccon	515 819	12,00 %	61 898,28 €
Le Bardon	729 631	12,00 %	87 555,72 €
Baule	1 461 719	12,00 %	175 406,28 €
Beaugency	7 836 422	12,00 %	940 370,64 €
Chaingy	4 071 833	12,00 %	488 619,96 €
Charsonville	430 345	12,00 %	51 641,40 €
Cléry-Saint-André	2 598 378	12,00 %	311 805,36 €
Coulmiers	403 362	12,00 %	48 403,44 €
Cravant	671 683	12,00 %	80 601,96 €
Dry	832 777	12,00 %	99 933,24 €
Epieds-en-Beauce	1 010 854	12,00 %	121 302,48 €
Huisseau-sur-Mauves	1 535 470	12,00 %	184 256,40 €
Lailly-en-Val	2 043 751	12,00 %	245 250,12 €
Mareau-aux-Prés	1 103 168	12,00 %	132 380,16 €
Messas	682 175	12,00 %	81 861,00 €
Meung-sur-Loire	7 064 291	12,00 %	847 714,92 €
Mézières-lez-Cléry	712 505	12,00 %	85 500,60 €
Rozières-en-Beauce	150 208	12,00 %	18 024,96 €
Saint-Ay	3 387 707	12,00 %	406 524,84 €
Tavers	1 737 329	12,00 %	208 479,48 €

Villorceau	703 676	12,00 %	84 441,12 €
Prénouvellon	154 185	11,00 %	16 960,35 €
La Colombe	130 584	18,04 %	23 557,35 €
Membrolles	186 122	18,04 %	33 576,41 €
Ouzouer-le-Marché	1 429 869	18,04 %	257 948,37 €
Semerville	52 648	18,04 %	9 497,70 €
Verdes	322 820	18,04 %	58 236,73 €
Villermain	204 669	24,50 %	50 143,91 €
Total			5 211 893,17 €
SIEOM Mer			
Binas	473 043	14,41 %	68 165,50 €
Saint Laurent des Bois	184 019	15,71 %	28 909,38 €
Tripleville	88 987	16,96 %	15 092,20 €
Total SIEOM			112 167,08 €
Total TeOM			5 324 060,25 €

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 33) <u>Délibération n°2021-033</u>: Fixation des tarifs à compter de l'année 2021

# Rapporteur: Bernard ESPUGNA

Il est présenté aux conseillers communautaires les tarifs 2021 des services de la collectivité.

Il est proposé au Conseil communautaire de maintenir les tarifs 2020 des équipements et des services communautaires pour l'année 2021, hormis quelques modifications rendues nécessaires après analyse du fonctionnement du service.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER les tarifs 2021 comme suit :

	OUZOUER-LE-MARCHE		BEAU	GENCY			
	CCTVL Hors CCTVL		CCTVL	Hors CCTVL			
EN	NTREES PISCIN	E					
ENTREE ADULTES							
Entrée adulte	3.0	00€	4.0	00€			
Entrée Sénior (+ 70 ans)	2.0	00€	3.0	00€			
Entrée Demandeur d'emploi	2.0	00€	3.0	00€			
Entrée Personne en situation de handicap	2.0	00€	3.0	00€			
Entrée Etudiant	2.0	00€	3.0	00€			
ABONNEMENTS ADULTES - 10 ENTREES							
Abonnement adulte	27€		35 €				
Abonnement Sénior (+ 70 ans)	18€		25 €				
Abonnement demandeur d'emploi	18€		25 €				
Abonnement personne en situation de handicap	1	18€		5€			
Abonnement étudiant	1	8€	2:	5€			
ABONNEN	MENTS ANNUEL	ADULTES					
Abonnement annuel adulte			17	'5 €			
Abonnement annuel Sénior (+ 70 ans)			12	.5 €			
Abonnement annuel demandeur d'emploi	ploi		12	.5 €			
Abonnement annuel personne en situation de handicap			12	.5 €			
Abonnement annuel étudiant			12	!5 €			
du 11/02/2021 - Compte Pendu							

E	NTREE ENFANTS	,			
Entrée enfant (- de 3 ans)	ntrée enfant (- de 3 ans) GRATUIT			TUIT	
Entrée enfant (de 3 ans à 17 ans)		50€		0€	
·	NT ENFANTS - 1	0 ENTREES			
Abonnement enfant (de 3 ans à 17 ans)	13.	50 €	25	i €	
	MENT ANNUEL I	NFANTS			
Abonnement annuel enfant			12	5€	
FO	RFAIT 10 HEURI	S			
Adulte			25	i €	
Enfant 25 €					
ABONNEMENTS 10 ENTREES (F	amille nombreu	ses - CNAS - CE (	Conventionné)		
10 entrées famille nombreuses		3€	25	i€	
10 entrées CNAS	18	3€	25	;€	
10 entrées CE conventionné	18	3€	25	; €	
ACT	IVITES - ADUL	ΓES			
	NIORS – Cours				
A l'unité	4.50 €	6€			
Les 10 séances	40 €	55 €	50€	75 €	
	ORME – Cours o				
A l'unité	4.50 €	6€			
Les 10 séances	40 €	55 €	50€	75 €	
	TNESS – Cours of		30 0	73 0	
Les 10 séances		10 45 IIIII	50€	75 €	
	BIKE – Cours de	45 min	30 0	73 0	
A l'unité	9.00 €	11 €	12€	14€	
Les 10 séances	80 €	100 €	100 €	120€	
	UMP – Cours de				
A l'unité	8€	9.50 €	8€	9.50€	
Les 10 séances	65 €	80 €	65 €	80 €	
	AQUA - PHOBIE	2 2 2		2 2 2	
A l'unité			13	<b>.</b> €	
Les 10 séances				0 €	
ACT	IVITES - ENFAN	ITS			
110		TIQUE (bébés-	AOUA – BEI	BES (bébés-	
		mois à 4 ans	nageurs) de 6		
A l'unité	4.50 €	6€			
Les 10 séances	40 €	55 €	45	€	
AQUA – MOMES (4	à 6 ans – familia	risation avec l'e	au)		
Le trimestre (les 10 séances)	40€	55 €	45	€	
ECOLE DE NATATION	l (à partir de 6 a	ns - Apprentissa	ge)		
Le trimestre (les 10 séances)	50€	60 €	80	)€	
AQUA – JEUNES (6 à 12 ans – Perfectionnement)					
Le trimestre (les 10 séances)	40€	55 €	45	€	
	atation (enfant				
A l'unité	1	3 €	13	€	
Les 10 séances		0€	130		
ANIMATION "FETE 1					
L'animation		00 €	80.0	00€	
	ICATION SCOL	AIRE			
17441					

Tarification scolaire (hors collège, hors compétence scolaire exercée par la CCTVL)	60€	
Tarification scolaire (hors collège, hors communes ex-CCCB)		60 €
Concernant les Collèges, le tarif est fixé par Loiret chaque année	le Département de Loir-et-Che	er et par le Département du
EN	ITREES PISCINE	
LOCATIO	ON DE LIGNES BASSIN	
CAOM Aquagym par séance	10.00 €	
Association par ligne d'eau	20.00 €	20.00 €
Séances activités paramédicales par personne	3.00 €	4.00 €

Pour l'année scolaire 2020-2021, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire accueille au sein des garderies périscolaires des écoles d'Epieds-en-Beauce, Ouzouer-le-Marché, Verdes et Villermain, les élèves scolarisés au sein de ses écoles ou regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI).

Il est proposé de maintenir les tarifs 2020 des équipements et des services communautaires pour l'année 2021, hormis quelques modifications rendues nécessaires après analyse du fonctionnement du service (et notamment les tarifs de l'accueil jeunes qui évoluent dans la proposition d'activités faite aux jeunes du territoire).

Pour l'ensemble des garderies périscolaires de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, il est proposé la fixation des tarifs comme suit :

	QF1 (0-350)	QF2 (351-710)	QF3 (711-1000)	QF4 (1001- 1400)	QF5 (>1400)
TARIF ½ journée (matin ou soir)	2.17€	2.28€	2.40€	2.52€	2.65€
TARIF journée (matin et soir)	3.79€	3.99€	4.20€	4.41€	4.63 €

	En cas de perte ou absence de présentation	5.00 €
periscolaire	absence de presentation	

A titre dérogatoire, il a été acté la gratuité de la garderie périscolaire pour les familles des regroupements pédagogiques intercommunaux ayant des fratries séparées dans deux écoles différentes du RPI et dont le retour d'un enfant entraine la garderie périscolaire pour l'autre.

# **Tarifs Garderies ALSH**

COMMUNE	CENTRE DE LOISIRS ALSH OUZOUER-LE-MARCHÉ / ÉPIEDS-EN-BEAUCE			
	REGIME	DETAIL	2020	2021
GARDERIE CAP'LOISIRS		Matin	2.15 €	2.15 €
ÉPIEDS-EN-BEAUCE	Tarif normal	Soir	1.10€	1.10 €
GARDERIE CAP'LOISIRS	Tatil HOIIIIdi	Matin	2.15 €	2.15 €
OUZOUER-LE-MARCHÉ		Soir	1.10 €	1.10 €

# TARIFS 2021 ALSH VAL D'ARDOUX

ALSH VAL D'ARDOUX
Semaine d'animation découverte

ALSH VAL D'ARDOUX Séjours courts

QUOTIENT FAMILIAL	Coût par enfant
CAF	5 jours
0 à 398	81.45 €
399à 532	91.95€
533 à 710	107.20 €
>710	127.00 €
Hors CCTVL	254.00 €

QUOTIENT FAMILIAL	Coût par	Coût par
LIÉ AUX COUPONS ATL	enfant	enfant
(Aide aux Temps Libres)	Selon séjour	Selon séjour
(Alue aux Temps Libres)	Tarif 1	Tarif 2
0 à 550	60 €	30 €
551 à 710	85 €	55€
>710	160 €	130 €
Hors CCTVL	320 €	260 €

# TARIFS 2021 ALSH CAP'LOISIRS Beauce la Romaine et CAP'LOISIRS Epieds-en-Beauce

ALSH CAP'LOISIRS						
OLIOTIFNIT	Petites vacan	ces scolaires	Grandes vac Inscription à	cances d'été à la semaine		cances d'été à la journée
QUOTIENT FAMILIAL	Coût par	Coût par	Coût par	Coût par	Coût par	Coût par
CAF	enfant	enfant hors	enfant	enfant hors	enfant	enfant hors
CAI	CCTVL	CCTVL	CCTVL	CCTVL	CCTVL	CCTVL
	1 jo	1 jour		5 jours		jour
0 à 350	6.60€	9.55€	32.99€	48.14€	8.10€	11.12 €
351 à 710	7.73 €	10.61 €	38.66 €	55.45 €	9.23 €	12.59€
711 à 1000	8.25€	11.14 €	45.35 €	64.04€	10.57 €	14.30€
1001 à 1400	9.28€	12.20€	51.53€	71.99 €	11.80 €	15.89€
>1400	10.82€	13.79€	57.71€	79.94 €	13.04€	17.53 €

ALSH CAP'LOISIRS  Camps avec semaine de préparation  (1 semaine de préparation + 1 semaine de camps)							
	Semaine de	préparation	Semaine	de camps			
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût additionnel		
CAF	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	1 nuit au centre		
0 à 350	32.99€	48.14€	90.41€	124.46 €			
351 à 710	38.66€	55.45€	97.04 €	133.05 €			
711 à 1000	45.35 €	64.04€	105.85 €	144.36 €	8.50€		
1001 à 1400	51.53€	71.99 €	109.97 €	149.61 €			
>1400	57.71€	79.94 €	114.09 €	154.96 €			

	ALSH CAP'LOISIRS Camps (sans semaine de préparation)			P'LOISIRS nante sportive es d'été
QUOTIENT FAMILIAL	Coût par enfant Coût par enfant hors CCTVL		Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL
CAF	1 jour	1 jour	5 jours	5 jours
0 à 350	20.79 €	27.98 €	131.73 €	146.83 €
351 à 710	23.68 €	31.69 €	142.06 €	168.03 €

711 à 1000	25.12€	33.53 €	152.36 €	189.23 €
1001 à 1400	28.00 €	37.24 €	162.66 €	201.26 €
>1400	30.89 €	40.95 €	172.93 €	222.46 €

ALSH CAP'LOISIRS Semaine d'animation découverte		
Coût par enfant	Coût par enfant	
CCTVL	hors CCTVL	
5 jours	5 jours	
60.75 €	73.16 €	
65.90 €	78.46 €	
71.05 €	83.76 €	
76.20 €	89.06 €	
81.35 €	94.36 €	

ALSH CAP'LOISIRS Péri-centre		
Matin Soir		
2.15 €	1.10 €	

CAP'LOISIRS LES MERCREDIS					
	Journée complète Demi-journée				Ca At and ditions and
QUOTIENT FAMILIAL CAF	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût par enfant CCTVL	Coût par enfant hors CCTVL	Coût additionnel possible pour les ½ journées
<i>6,</i> (i	1 jour	1 jour	1/2 jour	1/2 jour	1 repas
0 à 350	6.60€	9.55€	1.37 €	3.02 €	
351 à 710	7.73 €	10.61 €	1.90€	3.55 €	
711 à 1000	8.25€	11.14 €	2.40€	4.08 €	3.10 €
1001 à 1400	9.28€	12.20€	2.92€	4.61 €	
>1400	10.82 €	13.79€	3.43 €	5.14 €	

# TARIFS 2021 Accueil jeunes - CAP'ADOS Beauce la Romaine

	CCTVL	HORS CCTVL
Adhésion annuelle (année civile)	5€	8€
Journée d'animation sur place	4 €	7€
1 journée sur place avec intervenant extérieur	10 € (Tarif journée animation sur place + 6 €)	13 € (Tarif journée animation sur place + 6 €)
Piscine Ouzouer	6 € (Tarif journée animation sur place + 2 €)	9 € (Tarif journée animation sur place + 2 €)
Sortie avec transport – 50 kms (Bowling, cinéma, patinoire, laser- game, escalade)	12€	15€
Coût additionnel : repas sur place ou pique-nique	3.10 €	3.10 €
Coût additionnel repas extérieur	8€	8€

Ventes pour financement de projets	De 1 € à 10 € par unité		
Séjours	320 €	420 €	
Coût additionnel au pack : grandes sorties (parc d'attraction)	10€	13€	
Coût additionnel au pack : veillée	5€	8€	
intervenant extérieur, piscine)	(37 € + 3.10 € x 5 jours)	07.30 €	
Pack 5 jours (sorties, animation,	52.50 €	67.50 €	
intervenant extérieur, piscine)	(30 € + 3.10 € x 4 jours)	34.40 €	
Pack 4 jours (repas, sorties, animation,	42.40 €	54.40 €	
intervenant extérieur, piscine)	(22 € + 3.10 € x 3 jours)	40.30 €	
Pack 3 jours (repas, sorties, animation,	31.30 €	40.30 €	
intervenant extérieur, piscine)	(15 € + 3.10 € x 2 jours)	27.20€	
Pack 2 jours (repas, sorties, animation,	21.20 €	27.20 €	

Pour les tarifs des Médiathèques, la délibération du 14 novembre 2019 s'applique.

# **TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

REGIME	DETAIL	2021
Tarif normal	Avec Inscription	3.10 €
Tarif réduit	Avec Inscription Quotient familial < 711	2.00€
Tarif occasionnel	(Sans inscription < 4 fois/mois)	5.15 €
Adultes enseignants		4.60 €
Adultes extérieurs		5.00 €

# TARIFS DE LOCATIONS EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES 2021

Tarifs de location de Barnums	Forfait Communes et associations de la CCTVL
Location de barnums (Commune de Beauce la Romaine) (montage et démontage inclus par les services techniques de Beauce la Romaine)	150.00 €

Tarifs de location de Véhicules	Forfait déplacement BA Communes Membres CCTVL
Location du véhicule frigorifique pour déplacement à la banque alimentaire	30.00 €

Tarifs de Salle	CCTVL	Hors CCTVL
ÉPIEDS-EN-BEAUCE - Location de la Salle Polyvalente Particuliers, associations et entreprises Prix établi pour une journée de location	310.00 €	900.00 €

Les trois salles associatives du Château de Beauce la Romaine font ponctuellement l'objet de demandes de location par des entités privées (hors associations). Pour mémoire, voici les tarifs validés par le Conseil communautaire le 25 juin 2020.

Nom de la salle	Capacité (hors distanciation physique)	Tarification d'une location
Salle n°5	19	100 €
Salle n°4	10	50€
Salle n°2	10	50€

# **TARIFS DE PRESTATIONS 2021**

Raccordement au Réseau d'Assainissement	Forfait H.T.	Forfait T.T.C. (Assujetti à TVA 20 %)
Frais de branchement – Commune de Meung-sur-Loire	2 280.00 €	2 736.00 €

2°/ ADMETTRE que les agents communautaires résidant "hors CCTVL" bénéficieront des tarifs "CCTVL" appliqués ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 34) Délibération n°2021-034 : Attribution des subventions de fonctionnement 2021

Rapporteur: Jacques MESAS

Vu l'avis rendu par la commission Sports et Vie associative, réunie le 1<sup>er</sup> février 2021,

Vu l'avis rendu par la commission Finances, réunie le 2 février 2021,

Il est présenté aux conseillers communautaires les demandes de subventions.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (une abstention : Jean Pierre DURAND), de :

1°/ ATTRIBUER les subventions de fonctionnement pour un montant total de 231 127 € comme suit :

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
	ex CCBO		
APEL Binas	260 €	260 €	260 €
APEL Moisy	80 €	80€	80 €
APEL Ouzouer-le-Marché	100 €	100 €	100 €
APOM Ouzouer-le-Marché	100 €	100 €	100 €
Ecole Epieds ELEM coop scolaire	5 992 €	560 €	560 €
Ecole Epieds MAT coop scolaire	1 510 €	760 €	760 €
Ecole Charsonville ELEM coop scolaire	735 €	235 €	235 €
Ecole Verdes coop scolaire	735 €	235 €	235 €
Ecole Ouzouer-le-Marché LA BEAUCERONNE	11 307 €	5 869 €	11 606 €
USEP RPI Ouzouer-le- Marché/VILLERMAIN	150€	0€	150 €
Ecole privée OGEC	56 080 €	56 080 €	47 400 €
Ecole Verdes doigts verts	80€	80€	80 €
La Collégienne	100 €	100 €	100 €
TOT ASSO. SCOLAIRES	77 229 €	64 459 €	61 666 €
	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative

COUNTRY enfile tes bottes olm	100€	100€	100€
ECOMUSEE	600€	Pas de dossier de demande 2020	
Amalthée	100€	Pas de dossier de demande 2020	
	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
TOT ASSO. SPORTIVES	38 030 €	35 260 €	40 060 €
VOLLEY	100 €	Pas de dossier de demande 2020	
TENNIS DE TABLE BINAS	400 €	Pas de dossier de demande 2020	400 €
TENNIS Ouzouer-le-Marché	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TENNIS Epieds	1 000 €	1 000 €	1 000 €
RANDONNEE Epieds	200 €	200 €	200 €
FIT & STEP	1 900 €	1 900 €	1 900 €
OXYGENE SPICACIEN	400 €	400 €	400 €
TRI ATTITUDE 41	100 €	Pas de dossier de demande 2020	100 €
JUDO Ouzouer-le-Marché	3 300 €	3 300 €	3 300 €
JUDO Epieds CLAP	1 900 €	Pas de dossier de demande 2020	1 900 €
GYM Volontaire Epieds	510€	510€	510 €
GYM dynamique Ouzouer-le-Marché	300 €	300 €	300 €
GYM douce Ouzouer-le-Marché	100 €	100 €	100 €
GRS Epieds	2 000 €	2 000 €	2 400 €
FOOT US VERDES	270 €	Pas de dossier de demande 2020	
FOOT CAOM	12 350 €	12 350 €	12 350 €
FOOT Epieds/Coulmiers ASCE	2 400 €	2 400 €	2 400 €
DANSE MODERN JAZZ	- €	Avait volontairement demandé à ce que la subvention (1 900 €) ne soit pas versée car pas de projet sur la saison	1 900 €
DANSE CLASSIQUE Ouzouer-le-Marché	1 900 €	1 900 €	1 900 €
LE CARPEAU BEAUCERON	100€	100 €	100 €
BILLARD Epieds	500 €	500 €	500 €
BASKET Ouzouer-le-Marché	1 900 €	1 900 €	1 900 €
BASKET Epieds (ASEB)	400 €	400 €	400 €
BADMINTON	100 €	100 €	200 €
AQUAGYM	100 €	100 €	100 €
AOC (Charsonville)	600€	600€	600 €

LA MAISON DE LA BEAUCE	150 €	Pas de dossier de demande 2020	
L'EPIEDS SUR SCENE	200 €	200 €	200 €
MOTS CHANTANTS	500 €	500€	500 €
MOMARAND/BOUFFONS	100 €	100€	
MUSIQUE Epieds Harmonie	4 000 €	4 000 €	4 000 €
MUSIQUE Epieds Ecole de musique	12 000 €	12 000 €	12 000 €
MUSIQUE OLM Société musicale	17.050.6	17.000.6	17.050.6
MUSIQUE OLM Ecole de musique	17 650 €	17 650 €	17 650 €
OUZOUER LES Z'ARTS	1 000 €	1 000 €	100 €
TOT ASSO. CULTURELLES	36 400 €	35 550 €	34 550 €
ASL (Asso Sports Loisirs) Villermain	100 €	100€	150 €
ASR (Charsonville)	50 €	50€	50€
CLUB LOISIRS OLM	100 €	100€	100 €
Familles Rurales Charsonville	300 €	300 €	300 €
FRBO OLM +Tripl+Villermai	530 €	530€	530 €
Familles Rurale Epieds	650 €	650€	650 €
Familles Rurale Verdes	500 €	500€	500 €
GFR OLM (YOGA)	100 €	100€	100 €
123 premiers pas	100 €	100€	100 €
SCRAP'OUZ	100 €	100€	100 €
PHOTO CLUB OBJECTIF OLM	780 €	780 €	780 €
RELAX ET VOUS	-	-	100 €
TOT ASSO. DE LOISIRS	3 310 €	3 310 €	3 460 €
Assoc gestion Biblio OLM	500 €	500€	500 €
Famille rurale FRIMOUZ	30 000 €	30 000 €	30 000 €
CLIC entraide Union Epieds	200 €	200 €	200 €
Amicale Pompier de Beauce Sud			100 €
TOT AUTRES ASSO.	30 700 €	30 700 €	30 800 €
	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
COLLEGE RENE CASSIN	2 400 €	2 400 €	2 400 €
TOTAL ex CCBO	188 069 €	171 679 €	172 936 €

		2021
Vote	Versé	Proposition de la
BUDGET 2020	BUDGET 2020	commission Sports
		Vie Associative

	ex CCVA		
AASC Qwankido	140 €	Pas de dossier de demande 2020	
Basket-Ball de Cléry	255 €	255 €	235 €
Cléry Mareau Football	685 €	685 €	290 €
Cléry hand ball	220€	220€	220 €
Diagonales	85 €	85 €	180 €
Gymnastique/Danse (Cléry)	645 €	645 €	645 €
Moto Club St André	75 €	75 €	75 €
Tennis Club de Cléry	160€	160 €	160 €
Badminton (clery)	125€	Pas de dossier de demande 2020	
Self-Défense	190€	Pas de dossier de demande 2020	
Tennis de Table	85 €	85 €	40 €
Tennis Club de Mareau	325€	325€	325 €
Tir	155€	155 €	125 €
TOT ASSO. SPORTIVES	3 145 €	2 690 €	2 295 €
CLIC de Beaugency (Relais Entour'age)	2 460 €	2 460 €	2 503 €
l'Arche des souvenirs	2 500 €	2 500 €	2 500 €
Asso Meung sur Loire cyclisme	600€	Pas de dossier de demande 2020	600 €
Clery son histoire en lumières	1 500 €	1 500 €	1 500 €
L'amicale des Sapeurs Pompiers de Cléry	1 798 €	1 798 €	1 798 €
TOT AUTRES ASSO.	8 858 €	8 258 €	8 901 €
Collège Jacques de Tristan Asso Sportive	837 €	837 €	837 €
Collège Jacques de Tristan - FSE	2 358 €	2 358 €	2 358 €
FSE + AS COLLEGE JACQUES DE TRISTAN	3 195 €	3 195 €	3 195 €
TOTAL ex CCVA	15 198 €	14 143 €	14 391 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
	ex CCVM		
O'VAL DES MAUVES	2 000 €	2 000 €	2 000 €
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Collège Gaston COUTE Association Sportive	630 €	630€	630 €
Collège Gaston COUTE - FSE	3 510 €	3 510 €	3 510 €

FSE + ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE GASTON COUTE	4 140 €	4 140 €	4 140 €
Collège Nelson MANDELA Association Sportive	1 480 €	1 480 €	1 480 €
Collège Nelson MANDELA - FSE	1 480 €	1 480 €	1 480 €
FSE + ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE NELSON MANDELA	2 960 €	2 960 €	2 960 €
TOTAL COLLEGES	7 100 €	7 100 €	7 100 €
TOTAL ex CCVM	9 100 €	9 100 €	9 100 €

	Vote BUDGET 2020	Versé BUDGET 2020	2021 Proposition de la commission Sports Vie Associative
	ex CCCB		
CLUB NAUTIQUE BALGENTIEN	2 000 €	2 000 €	2 000 €
PLONGEE	-	-	500 €
LOISIRS LES EAUX VIVES	-	-	-
TEAM ETT (TRIATHLON & TRAIL)			100 €
TOT ASSO. SPORTIVES	2 000 €	2 000 €	2 600 €
UCIA	6 000 €	6 000 €	6 000 €
BANQUE ALIMENTAIRE	2 600 €	2 600 €	2 600 €
VAL DE LIRE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
TOT AUTRES ASSO.	11 100 €	11 100 €	11 100 €
COLLEGE ROBERT GOUPIL	22 000 €	22 000 €	21 000 €
TOTAL ex CCCB	35 100 €	35 100 €	34 700 €

TOTAL GENERAL CCTVL         247 467 €         230 022 €         231 13
--

<sup>2°/</sup> DIRE que les subventions seront versées aux associations sous réserve de complétude des dossiers de demande ;

# 35) <u>Délibération n°2021-035</u>: Attribution de subventions exceptionnelles

# Rapporteur: Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire de prévoir dans le budget principal de l'exercice 2021 une enveloppe de subventions exceptionnelles de 10 000 €.

Vu l'avis favorable rendu par la commission Sports et Vie associative réunie le 1<sup>er</sup> février 2021,

Vu l'avis favorable rendu par la commission Finances, réunie le 2 février 2021,

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ PREVOIR dans le budget principal de l'exercice 2021 une enveloppe de subventions exceptionnelles d'un montant de 10 000 € ;

<sup>3°/</sup> AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 36) Adhésion de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à différents organismes – Versement des cotisations (point retiré de l'ordre du jour)

### Rapporteur: Pauline MARTIN

Il est proposé au Conseil communautaire d'adhérer aux organismes suivants :

- GIP Loire & Orléans Eco;
- Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret (ADRTL);
- Association des Maires du Loiret ;
- Centre régional de promotion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI) de la Région Centre Val de Loire (Centre Sciences) ;
- Centre de Gestion du Loiret ;
- Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir et Cher ;
- GIP RECIA;
- Établissement Public Foncier Local interdépartemental « Foncier Cœur de France » ;
- Mission locale du Blaisois ;
- AgreenTech Valley
- Association Livres de Jeunesse en fête

Par ailleurs, il est proposé de ne plus adhérer à l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), très coûteuse au regard de son utilisation par les services.

Il est enfin proposé d'adhérer à nouveau au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Loiret, afin de l'associer à l'étude pré-opérationnelle d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat.

Madame MARTIN propose que ce point soit soumis au vote lors du prochain Conseil Communautaire, afin de permettre aux services communautaires d'apporter les éléments chiffrés des montants de cotisations, nécessaires à un vote éclairé.

Ce point est donc retiré de l'ordre du jour.

# 37) <u>Délibération n°2021-036 : Contrat départemental de soutien 2021-2023 aux projets structurants du</u> territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

### Rapporteur: Pauline MARTIN

Depuis 2016, le Département du Loiret a mis en place sa politique de mobilisation en faveur des territoires. Cette politique prévoit dans son volet 2 un partenariat avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les communes pour soutenir leurs projets structurants d'envergure supra-communale via un « contrat d'engagement ».

Le Département a décidé, lors de sa Session de Juin 2019, de reconduire le dispositif pour une seconde génération de contrats sur la période 2021-2023. Il a également fait le choix de maintenir le même effort financier sur l'ensemble du territoire en adoptant une reconduction à l'identique des enveloppes de chaque EPCI.

Cette enveloppe représente pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire un montant total de 1 347 087 € sur trois ans.

Deux hypothèses sont proposées :

Projets Hypothèse A	Montant subvention
CCTVL - Travaux eau pluviale	500 000 €
Baule - Centre culturel des arts de la rue - L'Embouchure	150 000 €
CCTVL - PLUi	110 000 €
CCTVL - Schémas directeurs eau pluviale et eau potable	100 000 €

Projets Hypothèse B	Montant subvention
CCTVL - Travaux eau pluviale	500 000 €
Baule - Centre culturel des arts de la rue - L'Embouchure	150 000 €
CCTVL - PLUi	110 000 €
CCTVL - Schémas directeurs eau pluviale et eau potable	100 000 €

Beaugency - Bureau d'Information Touristique - Acquisition et rénovation (35% du montant estimatif des dépenses HT)	105 000 €
Cléry-Saint-André - Extension de l'accueil périscolaire utilisé par l'ALSH du Val d'Ardoux (10 % du montant estimatif des dépenses HT)	36 550 €
Communes - Mobilités actives	305 537 €
CCTVL - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Cit'ergie	40 000 €

Total Hypothèse B	1 347 087 €
Extension du Centre de Première Intervention Chaingy-Saint-Ay (Montant HT : 449 886 € - Montant demandé 314 920 €)	100 000 €
Beaugency - Bureau d'Information Touristique - Acquisition et rénovation (35% du montant estimatif des dépenses HT)	105 000 €
Cléry-Saint-André - Extension de l'accueil périscolaire utilisé par l'ALSH du Val d'Ardoux (10 % du montant estimatif des dépenses HT)	36 550 €
Communes - Mobilités actives	205 537 €
CCTVL - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Cit'ergie	40 000 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ VALIDER une troisième hypothèse, dont les sujets ont été débattus en séance, et de retenir les projets structurants suivants :

Projets Hypothèse C	Montant subvention
CCTVL - Travaux eau pluviale	450 000 €
Baule - Centre culturel des arts de la rue - L'Embouchure	150 000 €
CCTVL - PLUi	110 000 €
CCTVL - Schémas directeurs eau pluviale et eau potable	100 000 €
CCTVL - Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et Cit'ergie	40 000 €
Communes - Mobilités actives	205 537 €
Cléry-Saint-André - Extension de l'accueil périscolaire utilisé par l'ALSH du Val d'Ardoux (10 % du montant estimatif des dépenses HT)	36 550 €
Beaugency - Bureau d'Information Touristique - Acquisition et rénovation (35% du montant estimatif des dépenses HT)	105 000 €
Extension du Centre de Première Intervention Chaingy-Saint-Ay (Montant HT : 449 886 € - Montant demandé 314 920 €)	150 000 €
Total Hypothèse C	1 347 087 €

- 2°/ AUTORISER Madame le Président à signer le contrat d'engagement avec le Département du Loiret ;
- 3°/ SOLLICITER les demandes de subventions correspondantes ;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 38) <u>Délibération n°2021-037 : Création d'un réseau assainissement Epieds-en-Beauce – Demande de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2021</u>

# Rapporteur: Anita BENIER

Des travaux sont programmés sur la commune d'Epieds-en-Beauce pour raccorder les habitations existantes et viabiliser les terrains offrant ainsi la possibilité de raccordement lors des constructions futures.

Cette extension du réseau existant est en lien avec l'extension du réseau eau potable supportée par la commune. Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous, et de confirmer la demande de subvention au titre de la DETR 2021 :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES</u> :		
M.O	11 566.80 €	6.36 %
Mission SPS	1 660.00 €	0.91 %
Travaux	168 550.00 €	92.72 %
Total dépenses :	181 776.80 €	100.00 %
RESSOURCES:		
DETR:	63 621.88 €	35 %
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement (dont emprunt) :	118 154.92 €	65 %
Total ressources :	181 776.80 €	100 %

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus relatif aux travaux d'extension du réseau d'eaux usées, rue du Parc, à Épieds-en-Beauce ;
- 2°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 63 621.88 €, soit 35 % du coût réel de l'opération, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;
- 3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Assainissement Régie 2021;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 39) <u>Délibération n°2021-038</u>: <u>Réhabilitation des réseaux assainissement Meung-sur-Loire – Demande de Dotation des Equipements des Territoires Ruraux (DETR) 2021</u>

#### Rapporteur: Anita BENIER

Après les travaux de remplacement du réseau assainissement rue des Tanneries, à Meung-sur-Loire, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire a décidé de relancer la réhabilitation du réseau assainissement de la rue du Docteur Albert Veillard.

La réduction des eaux parasites dans le réseau assainissement permet la diminution du volume d'eau à traiter sur la station d'épuration et réduit l'occurrence de déversement au milieu naturel des déversoirs du réseau d'assainissement.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous, et de confirmer la demande de subvention au titre de la DETR 2021 :

	Montant H.T.	%
<u>DEPENSES</u> :		
M.O	17 050.00 €	10.78 %
Mission SPS	1 710.00 €	1.08 %
Levés topographiques	680.00€	0.43 %
Travaux	138 580.00 €	87.70 %
Total dépenses :	158 020.00 €	100.00 %

RESSOURCES:		
DETR:	55 307.00 €	35 %
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement (dont emprunt) :	102 713.00 €	65 %
Total ressources :	158 020.00 €	100 %
		100 / 0

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (deux abstentions : Pauline MARTIN et Solange VALLÉE), de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus relatif aux travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées, rue du Dr Albert VEILLARD, à Meung-sur-Loire;
- 2°/ CONFIRMER la demande de subvention d'un montant de 55 307 €, soit 35 % du coût réel de l'opération, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2021 ;
- 3°/ DIRE que les crédits correspondants sont prévus au budget annexe Assainissement Régie 2021;
- 4°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 40) <u>Délibération n°2021-039 : Demande de subvention au Département du Loiret au titre du projet « Terres Numériques »</u>

# Rapporteur: Bertrand HAUCHECORNE

40 % des publics en précarité sont en difficulté face au numérique. Ce constat est encore plus marqué en milieu rural. Alors que l'évolution numérique est censée faciliter l'accessibilité des citoyens aux démarches de service public, une dématérialisation sans accompagnement organisé et soutenu prend paradoxalement le risque de les en éloigner, soit par insuffisance de matériel (absence d'ordinateur, de téléphone ou tablette), soit par défaut de maîtrise de prérequis essentiels : maîtrise de la langue française, agilité à naviguer sur un programme web, aisance et autonomie pour compléter sans erreur des dossiers en ligne.

Le Département du Loiret souhaite permettre aux Loirétains, autant que faire se peut, d'atteindre une autonomie suffisante pour réaliser leurs démarches, quelles qu'elles soient, de manière dématérialisée ; aussi, a-t-il lancé un appel à projet en faveur de l'inclusion numérique.

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire est candidate au titre de son projet « Terres Numériques » en proposant un programme triennal d'actions ciblées en faveur du développement et de la démocratisation des usages numériques.

Il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter le plan de financement ci-dessous, et de confirmer la demande de subvention auprès du Département du Loiret :

Dépenses	Année 2021 (2 <sup>nd</sup> sem.) Montants €	Année 2022 n+1 Montants €	Année 2023 n+2 Montants €
A - Dépenses de fonctionnement	17 698,00 €	32 250,00 €	32 250,00 €
1. Personnel	14 598 €	29 150,00 €	29 150,00 €
2. Fonctionnement	3 100.00 €	3 100.00 €	3 100.00 €
dont			
Déplacements	1 500,00 €	1 500,00 €	1 500,00 €
Communication	600,00€	600,00€	600,00€
Télécommunication	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
B - Dépenses d'investissement par poste	26 600,00 €	-	-
dont			
Véhicule	17 600,00 €		
Parc Informatique itinérant + Box 4G	7 500,00 €		
Mobilier Bureau + Poste informatique	1 500,00 €		

Total des dépenses   44 298,00 €   32 250,00 €   32 250,00 •
--

Financements	Année 2021 (2 <sup>nd</sup> sem.) Montants €	Année 2022 n+1 Montants €	Année 2023 n+2 Montants €
A - Financements publics sauf CPER	30 120.85 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Etat	5 120.85 €		
Conseil Départemental	25 000,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
B - Financements privés	-	-	-
C - Autofinancement	14 177.15 €	12 250.00 €	12 250.00 €
Fonds propres	14 177.15 €	12 250,00 €	12 250,00 €
D- Financement sollicité	-	-	-
Total des financements	44 298,00 €	32 250,00 €	32 250,00 €

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus ;
- 2°/ SOLLICITER une subvention de 65 000 € auprès du Département du Loiret, repartie sur 3 ans comme suit :
- 25 000 € pour la période 2021,
- 20 000 € pour l'année 2022,
- 20 000 € pour l'année 2023 ;
- 3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 41) <u>Délibération n°2021-040</u>: <u>Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) pour l'acquisition d'un véhicule</u>

# Rapporteur: Bertrand HAUCHECORNE

Le dispositif lecture publique communautaire constitué en réseau de 8 médiathèques, bibliothèques ou points-lecture, dispose à l'heure actuelle d'un seul véhicule type petite voiture citadine pour le fonctionnement du service.

Pour permettre à la Direction de la lecture publique d'assumer au mieux ses missions de réseau, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, propose le remplacement du véhicule actuel par un utilitaire, plus approprié aux transports des collections et des équipements.

Dans le cadre du concours particulier réservé aux bibliothèques et de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), l'État accorde aux collectivités territoriales des subventions telles que le financement d'un véhicule pour les navettes des documents. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) assure l'instruction administrative et l'expertise scientifique des dossiers.

# **PLAN DE FINANCEMENT**

Dépenses HT		Recettes	
Véhicule	14 631,00 €	DRAC (35 %)	5 120,85 €
		Autofinancement CCTVL	9 510,15 €
Total	14 631,00 €	Total	14 631,00 €

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- 1°/ ARRETER le plan de financement défini ci-dessus ;
- 2°/ SOLLICITER une subvention **de 5 120,85** € auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Région Centre-Val de Loire (DRAC) au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD);
- 3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 42) <u>Délibération n°2021-041 : Demande de subvention auprès du Département de Loir-et-Cher au titre de l'Action Culturelle en Bibliothèques</u>

# Rapporteur: Bertrand HAUCHECORNE

Dans le cadre de la programmation lecture publique et en périphérie du Salon du Livre Jeunesse de Beaugency, la médiathèque Simone Veil exposera des affiches de Maurice Sendak du mercredi 17 mars au mercredi 14 avril 2021. Des ateliers d'écriture et artistiques autour de l'illustrateur vont être mis en place en direction des écoles de Villermain, Ouzouer-le-Marché (Jules Verne et du Sacré Cœur). Les réalisations viendront compléter l'exposition d'affiches, à la médiathèque.

En complément, des ateliers « tout public » seront animés par un plasticien autour de l'univers de Maurice Sendak dans le but de faire découvrir l'illustrateur au plus grand nombre.

Le département de Loir-et-Cher, par le biais de sa Direction de la Lecture Publique, encourage l'action culturelle en bibliothèque en proposant un accompagnement aux collectivités.

A ce titre, la Communauté de Communes sollicite une subvention de 160 € correspondant à 50 % du coût de l'opération.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ SOLLICITER une demande de subvention auprès du Département de Loir-et-Cher d'un montant de 160 €, correspondant à 50 % du coût de l'opération "Action Culturelle en Bibliothèques" ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 43) <u>Délibération n°2021-042 : Renouvellement de la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Val de Lire – Autorisation du Président à signer</u>

# Rapporteur: Bertrand HAUCHECORNE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et l'association Val de Lire souhaitent poursuivre leur partenariat qui a pour objectif de permettre l'accès de tous à la lecture publique, et en particulier du public ne fréquentant pas le réseau des bibliothèques du territoire balgentien. L'association Val de Lire soutient un projet, fidèle aux valeurs de l'éducation populaire.

Font l'objet de la convention de partenariat pluri-annuelle :

- 1/ Des Lectures,
- 2/ Le Prix Jacques Asklund,
- 3/ Des rencontres avec des auteurs,
- 4/ Des expositions,
- 5/ L'espace lecture Mobile : « Roulebarak »,
- 6/ La participation au Prix Jeunesse Terres du Val de Loire.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ RENOUVELER la convention de partenariat pluriannuelle avec l'association Val de Lire jusqu'en 2023, à hauteur de 8 250 € par an, répartis chaque année comme suit :

- 2 500 € de soutien global par le biais d'une subvention,
- 4 250 € au titre des rencontres avec les auteurs dans le cadre du Salon du livre (50 lectures dans les classes),
- 1 500 € pour des actions organisées dans le cadre de la programmation culturelle ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 44) <u>Délibération n°2021-043 : Conventions de reprise des lampes et des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers avec OCAD3E</u>

# Rapporteur: Jean-Marie CORNIERE

La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire avait passé avec OCAD3E et Ecosystem des conventions sur la période 2015-2020 :

- pour la reprise des lampes usagées
- pour la collecte des déchets d'Equipement Electriques et Electroniques (D3E).

Les pouvoirs publics ont confirmé à l'OCAD3E le principe d'un renouvellement pour une année - soit 2021 - de son agrément sur la base des prescriptions du cahier des charges actuel. Les modifications dans les nouvelles conventions

par rapport aux actuelles sont mineures et portent sur les nouvelles dates d'arrêté d'agrément, la date d'effet ainsi que les modalités de résiliation en fin de l'agrément de transition, la nouvelle dénomination de Recylum, et les textes de loi en référence.

Ces conventions garantissent la continuité des enlèvements de DEEE et des lampes sur les points d'enlèvement de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, et assurent le versement des compensations financières dans les conditions du barème en vigueur au 1er janvier 2021 pour les soutiens calculés à partir de cette date.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER les conventions avec OCAD3E et Ecosystem pour la reprise des lampes et des D3E;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 45) <u>Délibération n°2021-044</u>: <u>Lancement d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et</u> Assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

### Rapporteur: Jean-Marie CORNIERE

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est un document officiel qui doit être rédigé dans chaque collectivité territoriale compétente en matière de collecte des déchets ménagers. Il est obligatoire depuis le 1er Janvier 2012 suite à la loi Grenelle 2 de Juillet 2010 et réglementé par le décret n°2015-662 du 10 Juin 2015. Ce décret indique les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a défini ce programme d'actions comme un ensemble d'actions coordonnées mis en œuvre par les acteurs du territoire et visant à atteindre les objectifs de réduction des déchets définis à l'issue du diagnostic territorial.

Le cadre du PLPDMA englobe l'ensemble des déchets ménagers et assimilés (DMA).

Un PLPDMA doit obligatoirement contenir:

- Un état des lieux du territoire (diagnostic territorial)
- La liste des objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs
- Les indicateurs relatifs aux mesures et les modalités d'évaluation et de suivi des actions

Une commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) devra être créée et sera en charge de donner un avis sur le PLPDMA avant son adoption par l'exécutif de la collectivité.

Le PLPDMA est élaboré pour 6 ans, il est ensuite révisable ou peut faire l'objet de changements significatifs. Un bilan annuel sera réalisé avec une présentation à la CCES.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ S'ENGAGER à réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;

2°/ APPROUVER la création de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi du Programme Local de prévention des Déchets Ménagers et Assimilés ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

46) <u>Délibération n°2021-045</u>: Concession de travaux et de service public pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères (UTOM) et de l'installation de maturation et d'élaboration des mâchefers (IME) - Sécurisation du financement des investissements - Convention de groupement d'autorités concédantes - Avenant n° 2

# Rapporteur: Jean-Marie CORNIERE

Par délibération du 12 avril 2018, le conseil communautaire a autorisé la signature d'une convention de groupement d'autorités concédantes (GAC) avec Orléans Métropole, le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire, le SMICTOM de Sologne, le syndicat de traitement Beauce Gâtinais Valorisation (BGV), le SMIEEOM Val de Cher et la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois. Cette convention a été conclue en date du 17 septembre 2018 avec comme objectif de pouvoir mutualiser le traitement de nos déchets ménagers et de nos déchets issus de la collecte sélective au sein de l'UVE et du CTCS (centre de tri des collectes sélectives) dont Orléans Métropole est propriétaire.

La convention confie notamment au coordonnateur (Orléans Métropole) la mission de signer au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement d'autorités concédantes le contrat de concession de travaux et de services publics de l'usine de traitement des ordures ménagères et du centre de tri de Saran avec le titulaire retenu

Par délibération en date du 26 septembre 2019, le conseil communautaire a autorisé la signature d'un avenant à la convention initiale avec les membres du groupement d'autorités concédantes afin notamment d'autoriser la signature par le coordonnateur, au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement d'autorités concédantes, de la convention multipartite et de clarifier la répartition des responsabilités entre les membres s'agissant du financement des investissements.

Il était prévu dans le contrat initial de Concession pour l'exploitation de l'unité de traitement des ordures ménagères, que le Concessionnaire serait chargé dans le cadre d'un mandat de recette, de facturer et d'encaisser auprès des autres membres du groupement d'autorités concédantes concernés, puis de reverser à Orléans Métropole, le montant correspondant.

Orléans Métropole a souhaité modifier cette disposition dans le cadre d'un avenant (n°2) au contrat de concession afin que la Métropole puisse facturer directement à chaque membre du groupement d'autorités concédantes le montant de Rémunération financière de tri (RFT) lui incombant.

Par ailleurs, dans le cadre des travaux du Centre de tri des collectes sélectives, la Mise en Service Industrielle de ce dernier initialement prévue le 01/01/2021 est décalée en lien avec la crise sanitaire, impactant ainsi la date d'arrivée des apports des collectes sélectives de certaines collectivités membres du groupement, au 1<sup>er</sup> mars 2021 pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER l'avenant n°2 à la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de tri et de traitement des déchets, ayant pour objet de modifier les modalités de remboursement des montant RFT<sub>GAC</sub> et de modifier les dates d'arrivées des collectes sélectives de certains membres du GAC;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer l'avenant n°2;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout acte ou document afférent.

# 47) <u>Délibération n°2021-046</u>: <u>Jeunesse –Mise à disposition temporaire d'un bâtiment périscolaire avec la commune de Cléry-Saint-André</u>

Rapporteur: Bernard ESPUGNA

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'ALSH du Val d'Ardoux est installé dans les locaux de la Commune de Cléry-Saint-André. La Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Commune de Cléry-Saint-André se sont entendues pour organiser cet accueil dans le bâtiment périscolaire communal, dans le cadre d'une convention de mise à disposition.

La commune refacturera à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire les charges de fonctionnement relatives à la période d'ouverture de l'ALSH du Val d'Ardoux.

Il est proposé au Conseil communautaire de valider les termes de la convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire de la Commune de Cléry-Saint-André.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ VALIDER les termes de la convention de mise à disposition du bâtiment périscolaire de la Commune de Cléry-Saint-André à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

#### 48) Délibération n°2021-047: Modification des membres des commissions thématiques

Rapporteur: Pauline MARTIN

Par délibérations n°2020-143 du 8 octobre 2020, et n°2020-220 du 17 décembre 2020, le Conseil communautaire a procédé à la désignation des représentants au sein des commissions thématiques de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire,

Considérant que, sur demande de certaines communes, des modifications sont à apporter dans ces désignations,

Considérant qu'il convient de modifier les représentants de la commune de Villermain dans la Commission Aménagement du Territoire / Urbanisme, comme suit :

<u>Remplacement de</u>: M. Michel CAILLARD par M. Arnold NEUHAUS, Titulaire, Commune de Villermain

M. Arnold NEUHAUS par M. Dominique BILLARD, Suppléant, Commune de Villermain

La désignation des membres des Commissions thématiques permanentes et des représentants au sein des organismes extérieurs doit se faire au scrutin secret, mais le Conseil peut décider à l'unanimité de procéder au vote à main levée.

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ DIRE que l'élection des conseillers communautaires au sein des Commissions thématiques permanentes et des représentants au sein des organismes extérieurs se fera par vote à main levée ;

2°/ DESIGNER les conseillers communautaires et municipaux suivants élus membres de la Commission Aménagement du Territoire / Urbanisme, comme suit :

Remplacement de: M. Michel CAILLARD par M. Arnold NEUHAUS, Titulaire, Commune de Villermain,

M. Arnold NEUHAUS par M. Dominique BILLARD, Suppléant, Commune de Villermain ;

3°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 49) <u>Délibération n°2021-048 : Bilan à mi-parcours du CRST du PETR Pays Loire-Beauce pour la période 2020-2023</u>

Rapporteur: Pauline MARTIN

Le Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) du PETR Pays Loire Beauce a été signé en 2017 par la Région Centre-Val de Loire, le PETR Pays Loire Beauce, la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la commune de Beaugency. Il comporte l'engagement financier de la Région Centre-Val de Loire pour six années sur le territoire (2017-2023), à hauteur de 8 125 000 €.

Par délibération n°20-22 du 15 décembre 2020, le Comité syndical du PETR Pays Loire Beauce a approuvé le projet définitif de bilan mi-parcours du CRST du PETR Pays Loire Beauce pour la période 2020-2023.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver ce bilan à mi-parcours et d'autoriser Madame le Président à le signer.

### Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ APPROUVER le bilan à mi-parcours de CRST du PETR Pays Loire Beauce ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.

# 50) <u>Délibération n°2021-049 : Délégations d'attributions au Président – Décisions prises</u>

Rapporteur: Pauline MARTIN

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des attributions exercées par délégation du Conseil communautaire.

Il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte des décisions prises par Madame le Président en vertu des délégations d'attribution depuis le 17 décembre 2020.

### **Finances**

- Décision 2021/001 du 22 janvier 2021 : Signature de contrat ligne de trésorerie avec la Banque Postale

# Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

1°/ PRENDRE ACTE des décisions prises ci-dessus ;

2°/ AUTORISER Madame le Président à signer tout document afférent.